

L'OPINION PUBLIQUE.

JEUDI 28 MAI 1874

SEMAINE PARLEMENTAIRE

Samedi, le 23 mai.

L'opposition jubile : le ministère a été battu !

Mais, il faut s'entendre, battu d'une certaine façon.

M. Moss, de Toronto, ayant présenté un projet de loi pour accorder certains privilèges aux grandes sociétés de construction, un député a proposé d'étendre cette loi à toutes les institutions du même genre, grandes et petites. Tous les ministres se sont opposés à cet amendement, lequel néanmoins a été voté par une forte majorité. La gauche a salué ce résultat par des applaudissements. Il est vrai que le cabinet Mackenzie vit encore.

Cette même question a occasionné une sorte de dispute entre M. Dorion et M. Holton. Ce dernier, qui probablement ce jour-là avait marché sur une épine, insinua que le ministre de la justice se montrait favorable au bill de M. Moss parce qu'il était intéressé dans une puissante société de construction. M. Dorion lui répliqua avec beaucoup de vivacité qu'il ne tolérerait pas de telles insinuations et ne permettrait pas à "son honorable ami" de lui jeter à la figure son "venin naturel." C'était un peu raide, mais ces petites querelles entretiennent l'amitié et sont peut-être ménagées pour l'amusement de la galerie.

Puisque nous en sommes sur le chapitre des scandales couleur de rose, disons que le Dr. Tupper, l'homme si fort dans le débat, le pugiliste de la discussion, a été vu succombant sous un argument hostile : on lui a lancé, dans un corridor, un livre à la tête. Il n'a rien trouvé à répondre.

M. Robitaille a été assailli d'une autre manière. Dans une séance d'un comité dont il est le président, un député, au dire du *Citizen*, l'a traité de "menteur." Ce gros mot n'a pas droit de cité dans le palais législatif ; aussi le député en question s'est-il empressé d'informer la Chambre qu'il ne s'était jamais rendu coupable de cet écart.

Enfin, pour en finir sur ce chapitre, M. Blake a dit que Sir John A. Macdonald devait son élection au vote des employés du pénitencier de Kingston, et Sir John, de son côté, a affirmé que M. Dorion avait dans sa poche sa commission de juge-en-chef de la Cour d'Appel.

Voici qui est plus sérieux. Le ministre de la Milice M. Ross, a été accusé d'avoir écrit, durant les dernières élections, à un fonctionnaire une lettre dans laquelle il dit que le gouvernement exige que tous les employés publics votent pour les candidats ministériels. D'abord M. Ross n'a pas répondu un mot, malgré les provocations de Sir John ; ses adversaires ont pris ce silence pour un aveu de culpabilité, ses amis en ont manifesté leur surprise et leur regret ; on lui a même, dit-on, fait comprendre qu'il devait ou se justifier ou résigner. Dans la séance de jeudi, M. Ross a donné ses explications. Il a dit qu'après avoir lu cette lettre dans les journaux, il affirmait ne l'avoir jamais écrite ; il a demandé en même temps que l'original fût déposé sur le bureau de la Chambre. Mais le Dr. Tupper, parti la veille subitement pour se rendre auprès d'un parent malade, a emporté par inadvertance cette lettre avec lui. Sir John lui a télégraphié de suite, et l'affaire en est là.

Voici cette lettre :

Cher Monsieur,

Je dois vous informer que LE GOUVERNEMENT s'attend à ce que tous ceux qui sont à son service et reçoivent de l'emploi de lui votent pour ses partisans. Cela étant, je désire que vous vous rendiez à Sydney Mills et que vous enregistriez votre vote pour N. L. MacKay.

Votre, etc.,

(Signé),

WILLIAM ROSS.

Ministre de la Milice.

Ces incidents font parler le monde dans la capitale et aident nos députés à passer le temps sans trop s'ennuyer. La besogne parlementaire va bien tout de même.

La question du Pacifique a été discutée de nouveau et a fourni l'occasion à M. MacKenzie et M. Tupper de croiser le fer encore une fois. Ce dernier a insisté surtout sur le fait que le projet ministériel, tout en paraissant économique, pouvait être fort dispendieux puisqu'il laisse ignorer le coût probable des travaux. Était-ce un piège ? Toujours est-il que le Premier ministre s'est empressé de relever cette critique en disant que le gouvernement se garderait bien de dissiper les deniers publics, à preuve, dit-il, que, quoique soumettant aux Chambres un projet complet, les ministres ont l'intention de construire seulement la ligne de Pembina et celle de la Rivière des Français au lac Nipissingue.

Cela équivaut à dire que pour le moment on ne songe pas à nous donner un Pacifique canadien. L'Événement

avait donc bien interprété la pensée ministérielle. Nous le regrettons, car le chemin de fer du Pacifique est le lien de la Confédération, et par conséquent il devrait être construit sans délais. L'ajournement de cette entreprise essentielle ne peut que réveiller les espérances des adversaires de l'ordre de choses actuel. D'ici à la prochaine session la situation se dessinera mieux, et la législature pourra alors prendre action d'une manière plus décisive.

L'affaire des écoles du Nouveau-Brunswick ne sera pas discutée cette année, M. Costigan ayant consenti à ajourner sa proposition. Le *Nouveau Monde*, dans un article évidemment inspiré, justifie M. Costigan et dit qu'il n'a fait qu'obéir aux personnes les plus autorisées et les plus intéressées dans la question. Il s'agit sans doute de Mgr. Sweeney, qui aura conseillé au courageux député de Victoria d'attendre, pour faire une nouvelle tentative, la décision du Comité judiciaire du Conseil Privé d'Angleterre devant lequel, comme on sait, l'affaire a été portée aux frais du trésor fédéral.

Espérons que devant ce tribunal impartial, la cause des catholiques recevra une solution heureuse. Espérons aussi que la réflexion viendra avec le temps inculquer des idées plus saines dans l'esprit des représentants du Nouveau Brunswick.

La loi de milice créant un collège militaire a été adoptée avec quelques amendements. En réponse à une interpellation, M. Mackenzie a dit que cette année les volontaires feraient l'exercice dans le mois de juin, et que, dans un but d'économie, les cadres seraient réduits.

Vendredi, M. Geoffrion a soumis à la Chambre le rapport du comité du Nord-Ouest. Ce rapport constate que le comité a recueilli des informations importantes sur les difficultés du Nord-Ouest, mais que l'enquête n'a pu être complétée à cause de l'absence de plusieurs témoins essentiels. Quant à l'amnistie, le comité n'a pas trouvé qu'elle avait été formellement promise par les autorités impériales. Le rapport conclut en laissant à la Chambre de décider s'il doit continuer ses investigations jusqu'à ce que l'affaire soit tirée au clair.

C'est ici le lieu de citer la lettre suivante adressée à Sir John par M. Cartier, lettre que les journaux ministériels ont publiée la semaine dernière :

LONDRES, le 22 février 1873.

"J'ai le plaisir de vous envoyer avec la présente une note de Lord Lisgar, dans laquelle il raconte ce qui s'est passé le 19 mai 1870 entre lui et le Père Ritchot. Il n'a fait aucune promesse d'amnistie. Il dit seulement qu'il ne manquera pas d'envoyer à la reine la requête du Père Ritchot pour obtenir l'amnistie.

"Rappelez-vous que nous avons toujours dit au Père Ritchot et à Mgr. Taché que nous ne pouvions nous prononcer sur la question de l'amnistie et que la décision devait en être laissée à la reine et au gouvernement impérial.

"Lors de l'entrevue du 19 mai, Lord Lisgar dit au Père Ritchot que l'expédition militaire n'avait pas été faite dans le but d'opérer quelque arrestation, mais uniquement afin de maintenir la paix comme on le faisait partout ailleurs.

"Lord Lisgar a oublié de mentionner ceci dans la note que je vous envoie. Comme il l'a promis, Lord Lisgar a envoyé à la Reine la requête du Père Ritchot demandant l'amnistie.

"Vous êtes maintenant en état de répondre à ceux qui vous questionneront sur l'entrevue du 19 mai.

GEO. E. CARTIER."

Les députés ont hâte de retourner dans leurs foyers, et ils expédient les affaires avec une rapidité extraordinaire. Ils ont même adopté quelques bills avant même qu'ils fussent imprimés, c'est-à-dire à peu près sans les connaître. Faisant allusion à ce fait, Sir John a raconté l'anecdote suivante :—Un homme est accusé de faux, on l'arrête sur le champ, on le trouve coupable sans autre forme de procès. S'adressant au malheureux, le juge lui demande s'il n'a rien à dire pour sa défense, et lui de répondre : "Tout ce que j'ai à dire, c'est que cette Cour est une jolie place pour expédier les affaires."

On a ri, et l'on s'est remis à la tâche.

M. Mousseau a donné avis que, mardi prochain, il proposera que l'amnistie soit accordée à Riel et ses amis. Lorsque nos abonnés recevront le journal, le sort de cette nouvelle motion sera décidé, et la session sera probablement finie.

O. D.

CHRONIQUE.

Une dépêche annonce que M. Henri Rochefort est arrivé à San Francisco par le steamers *Mikado*.

Une séance du bureau de santé a été tenue, mardi, à l'Hôtel-de-Ville. Les échevins Kennedy, Alexander, Mullin, Desmarteau, Grenier, McCord, Rolland, Taylor et Wilson ainsi que les docteurs Larocque et Dugdale y assistaient.

Lecture fut donnée d'une lettre des Dames de l'Hôtel-Dieu, témoignant leur surprise de ce qu'on les blâmait d'avoir refusé l'accès de leur hôpital à des malades atteints de la petite vérole, lorsque l'on savait bien que toutes leurs chambres étaient remplies et qu'elles ne pouvaient en admettre davantage sans préjudice aux autres patients. La lettre fait remarquer que, depuis nombre

d'années on discute la nécessité d'établir un hôpital des pestiférés isolé, sans en venir à une décision.

L'échevin McCord proposa qu'un comité composé des échevins Alexander, Grenier, Rolland, Kennedy, McCord et Mullin fut nommé pour s'enquérir et faire rapport au bureau de santé des conditions auxquelles l'octroi pour l'hôpital des pestiférés sera donné aux deux institutions : l'Hôtel-Dieu et l'Hôpital-Général.

Le gouvernement a accordé \$300 pour aider à la préparation et à la publication d'une grammaire et d'un dictionnaire de la langue criée.

L'Hon. E. B. Wood, juge-en-chef de Manitoba, qui a été si dangereusement malade ces derniers temps à Brantford, est assez bien rétabli pour être en état de partir d'ici à quelques jours pour Manitoba.

On mande de St. Jean, Nouveau-Brunswick, à la date du 16 courant :

Le Lieutenant-Gouverneur a dissous la Chambre d'Assemblée et les brefs pour une nouvelle élection sont émanés, rapportables le 30 juin prochain. Les élections vont se faire presque entièrement sur la loi des écoles. La lutte promet d'être très-vive.

Le 9 mai, la tour centrale des édifices parlementaires d'Ottawa a été frappée trois fois par la foudre. On a pu voir, chaque fois, l'étincelle électrique sur la pointe du paratonnerre. Dans le même temps, une singulière alarme avait lieu dans l'enceinte du Parlement. On sait que toutes les cloches à l'intérieur, destinées à appeler les messagers, se mettent en branle au moyen de fils électriques.

L'atmosphère s'est trouvée si chargée d'électricité que ces fils ont opéré comme s'ils eussent été touchés comme à l'ordinaire par l'opérateur, et toutes les cloches se sont mises à sonner à la fois. On conçoit de suite l'alarme parmi les gardiens et les messagers.

Rien de semblable ne s'était encore produit à leur connaissance, et ce n'est qu'après avoir visité tous les appartements et s'être informés que l'on a pu se convaincre que le phénomène n'avait rien de surnaturel.

L'Hon. A. A. Dorion a été élu bâtonnier du Barreau de la Province de Québec.

Le gouvernement, ayant appris que des difficultés existent entre les sauvages et les métis de Caughnawaga et que les premiers veulent chasser de l'endroit tous les habitants de race blanche, s'est mis en mesure d'apaiser ces troubles.

L'hon. M. Chinic, sénateur, président de la banque Nationale, Québec, vient de signer un contrat avec M. Rayne, pour l'exécution d'un magnifique édifice destiné à la succursale de cette banque à Ottawa. Le terrain choisi se trouve en face des bâtisses du parlement, sur la rue Wellington et voisin de la banque de Québec.

On dit que la bâtisse avec le terrain ne coûtera pas moins de \$30,000.

La Compagnie du Télégraphe de Montréal est en frais d'établir une ligne télégraphique de Québec à Malbaie. Ceux qui vont passer la belle saison dans ce lieu favori, lui en seront grés. La ligne sera terminée, dit-on, vers la fin de juin.

L'*Eastern Budget*, un journal anglais, prétend savoir que le czar, informé que tous les Russes appartenant à la secte de Mennonites, sont décidés à venir s'établir aux Etats-Unis, a chargé le général Totleben, le défenseur de Sébastopol, d'aller trouver les chefs de cette secte, pour les engager à rester en Russie avec leurs coreligionnaires.

Nous voyons par le *Victoria Standard*, Colombie Anglaise, que le gouvernement impérial annonce, par dépêche télégraphique, qu'il va contribuer pour une somme de \$150,000 à la construction d'un bassin de carénage, à Esquimaut.

Le procès Guibord sera plaidé le 17 Juin prochain, devant le Conseil Privé en Angleterre.

On dit que M. l'abbé Jean Racine, de l'église de Québec, a été appelé à succéder à Mgr. Guigues, sur le siège épiscopal d'Ottawa.

On nous informe, dit le *Courrier d'Outaouais*, que MM. Mathew Ryan et Euclide Roy, avocats, de Montréal, vont être nommés aux grades de commissaire et assistant commissaire de la police à cheval de Manitoba.

Le major Futvoye a été entendu devant le comité du Nord-Ouest. Il dépose que dans beaucoup de circonstances M. Cartier a admis devant lui avoir promis l'amnistie et avoir dit qu'elle serait accordée à tout le monde et pour n'importe quelle offense.

Son témoignage a été décisif et M. Blake a déclaré à plusieurs membres que la promesse d'amnistie était suffisamment prouvée.

Sir John a paru de nouveau devant le comité. Il a produit les lettres de Sir George niant avoir promis l'amnistie.